



ESI CANADA®

CENTRE D'APPELS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS  
1 888 511-4666

# BULLETIN DES SSNA

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION  
DES FOURNISSEURS

SITE WEB DES FOURNISSEURS ET DES DEMANDES DE  
PAIEMENT DU PROGRAMME DES SSNA  
<http://provider.esicanada.ca/>

Fournisseurs d'ÉMFM



Printemps 2010

## MESSAGE IMPORTANT

### Inscription requise avant le 31 mars 2010

Les fournisseurs d'ÉMFM qui ne se sont pas encore inscrits au Programme des SSNA doivent le faire pour éviter toute interruption de service. (Voir la rubrique intitulée Éléments de transition, ou cliquer [ici](#))

## CENTRE D'APPELS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

### Questions et commentaires par téléphone

1 888 511-4666

### Heures d'ouverture prolongées

Du lundi au vendredi  
De 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,  
à l'exclusion des jours fériés.

### **Veillez poster vos demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :**

Service des demandes de paiement des SSNA  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto (Ontario) M4N 3N1

### **Veillez télécopier l'Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM) dûment remplie au numéro suivant :**

*Nouveaux* fournisseurs des SSNA  
Télécopieur : 905 712-0669

Fournisseurs des SSNA qui *s'inscrivent  
de nouveau*

Télécopieur : 905 737-3161

### **Veillez poster toute autre correspondance à l'adresse suivante :**

ESI Canada  
5770, rue Hurontario, 10<sup>e</sup> étage  
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

Voici

le premier numéro

du bulletin des SSNA pour les fournisseurs d'ÉMFM

produit par ESI Canada!

ESI Canada est fière de soutenir les fournisseurs d'ÉMFM partout au Canada pour les services qu'ils offrent aux peuples des Premières nations et aux Inuits admissibles dans le cadre du Programme des services de santé non assurés (SSNA).

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, ESI Canada est le nouvel administrateur du Programme des SSNA.

ESI Canada a pour objectif d'offrir un appui à tous les fournisseurs d'ÉMFM. Grâce au bulletin des SSNA, nous vous ferons part des dernières nouvelles et des renseignements dont vous avez besoin sur le Programme des SSNA.

Le 6 décembre 2009, ESI Canada a commencé à traiter les demandes de paiement des SSNA au moyen d'un nouveau système.

Comme c'est souvent le cas pour la mise en œuvre d'un nouveau système, nous avons éprouvé quelques difficultés, qui ont été corrigées au fur et à mesure qu'elles survenaient. Nous sommes désolés des contretemps que cela a pu vous occasionner et souhaitons vous assurer que nous travaillons de concert avec Santé Canada pour corriger la situation le plus rapidement possible. Nous avertissons immédiatement les fournisseurs de tout problème prioritaire, et affichons des alertes au besoin sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA. Nous apprécions votre collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau système.

Nous avons hâte de collaborer avec vous et d'établir de solides relations qui seront profitables à tous et qui nous permettront d'offrir un excellent service aux bénéficiaires du Programme des SSNA.

## NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

### Ordonnances valides obligatoires aux fins d'autorisations préalables

À compter d'avril 2010, les ordonnances soumises aux bureaux régionaux des SSNA aux fins d'autorisations préalables ou qui sont conservées au dossier doivent comporter les éléments suivants :

- L'ordonnance doit être datée (la date de télécopie n'est pas acceptée comme date d'ordonnance).
- L'ordonnance doit être signée de la main du prescripteur (un timbre ou une signature électronique n'est pas acceptée).
- Les nom et prénom du bénéficiaire doivent figurer en entier sur l'ordonnance.  
**Nota :** Les pharmaciens et les fournisseurs doivent inscrire sur l'ordonnance la date de naissance et l'adresse du bénéficiaire pour confirmer son identité.
- Le médecin ou l'infirmière peuvent demander à un autre professionnel de la santé une évaluation relativement à la mobilité, à l'ouïe, aux soins de la plaie, à la stomie, etc. du bénéficiaire
- Dans de tels cas, l'ordonnance doit indiquer les raisons pour lesquelles le médecin ou l'infirmière font la demande d'évaluation.

Voici quelques exemples d'ordonnances qui répondent aux exigences.

- Recommander un ergothérapeute aux fins d'évaluation du bénéficiaire relativement à l'utilisation d'un fauteuil roulant et obtenir des recommandations.
- Recommander un ergothérapeute aux fins d'évaluation de la main du bénéficiaire et ses besoins d'une attelle ainsi qu'obtenir des recommandations.
- Recommander un audiologiste aux fins d'évaluation de l'ouïe du bénéficiaire.

Voici un exemple d'ordonnance qui NE RÉPOND PAS aux exigences.

- Recommander un ergothérapeute sans préciser les fins auxquelles l'évaluation du bénéficiaire est nécessaire, ni indiquer ses besoins spécifiques.

Les ordonnances télécopiées doivent contenir les renseignements d'en-tête de la télécopie. Cet en-tête doit indiquer la date d'envoi et les données sur l'expéditeur.

Dans le cadre du Programme des SSNA, une ordonnance n'est pas requise pour les demandes de réparations aux articles d'ÉFMF. Cela s'applique également à la main-d'œuvre et aux pièces de rechange qui sont associées à la réparation, telles que des piles. Veuillez entrer « 999Repair » dans le champ de l'identification du prescripteur.

### Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales et Annexes

Les articles ci-dessous qui figurent dans la Trousse de soumission des demandes de paiement pour services de médicaments ont été modifiés.

#### Article 1. Introduction

- 1.1 Modalités générales

#### Article 2. Définitions et glossaire

- 2.1 Glossaire

#### Article 6. Modalités

- 6.2 Services couverts par le Programme des SSNA et limites

#### Article 7. Vérification des fournisseurs

- 7.2 Objectifs du Programme de vérification
- 7.2.2.1 Programme de vérification du lendemain
- 7.2.2.2 Programme de confirmation par les bénéficiaires
- 7.2.2.3 Programme de profilage du fournisseur
- 7.2.2.5 Programme de vérification sur place

#### Article 8. Coordonnées

#### Article 11. Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales (ÉFMF) - Annexes

- 11.2 Renseignements obligatoires pour la transmission et options de soumission
- 11.3 Prestations et critères en équipement médical et fournitures médicales

Vous pouvez consulter ou télécharger la Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales (ÉFMF) ainsi que les Annexes à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

### Guide des fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF)

Le Guide des fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF) contient tous les renseignements essentiels sur le Programme des SSNA de Santé Canada ainsi que les politiques pertinentes. Il explique les couvertures et les limites du Programme des SSNA pour les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales et décrit les éléments importants de chaque politique. Il fournit également les adresses des sites Web qui permettront aux fournisseurs d'ÉFMF d'accéder rapidement aux formulaires et aux renseignements dont ils ont besoin relativement au programme.

Ce guide est un complément de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales, et se trouve sur le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, sous « Renseignements sur le Programme et les politiques.

### Site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA

Le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA est un guichet unique qui fournit de précieux renseignements sur le Programme des SSNA.

Ce site Web convivial permet aux fournisseurs d'ÉFMF d'accéder rapidement aux renseignements dont ils ont

besoin, ainsi que de télécharger et d'imprimer les documents.

Ces documents comprennent les suivants :

- Les sections Bulletins et Alertes du site Web présentent les dernières modifications au Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS), notamment les périodes de maintenance planifiées; la section Nouvelles, qui fournit des messages importants à l'intention des fournisseurs.
- Les Bulletins des SSNA, les Politiques et renseignements sur le programme, les Formulaires relatifs aux SSNA, les Services et critères en matière d'équipement médical et de fournitures médicales ainsi que la Trousse de soumission des demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales (ÉFMF) et Annexes.

#### Formats accessibles

Vous pouvez télécharger les documents en format PDF à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA.

Pour consulter et télécharger les documents, votre ordinateur doit être doté du logiciel Adobe Acrobat Reader.

#### Comment accéder au site Web des fournisseurs

Par suite de votre inscription comme fournisseur d'ÉFMF dans le cadre du Programme des SSNA, vous recevrez une lettre de bienvenue contenant votre code d'utilisateur et votre mot de passe, qui vous permettront d'accéder au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA.

Pour accéder au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, rendez vous à l'adresse <http://provider.esicanada.ca/> et cliquez sur le bouton **Ouverture de session**, puis entrez votre code d'utilisateur et votre mot de passe.

#### Centre d'appels à l'intention des fournisseurs

Dans le cadre du Programme des SSNA, le personnel du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs de ESI Canada a pour objectif de répondre aux appels des fournisseurs de services de médicaments partout au pays, qu'ils soient inscrits ou non.

Le personnel du Centre d'appels est bilingue et peut répondre aux questions des fournisseurs pendant les heures d'ouverture prolongées. Reportez-vous à la première page du présent bulletin pour connaître les heures d'ouverture prolongées ainsi que le numéro de téléphone et de télécopieur du Centre d'appels.

#### Formulaire des SSNA

Vous pouvez télécharger tous les formulaires des SSNA à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA, ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs. Veuillez noter que les fournisseurs doivent communiquer avec le bureau régional des SSNA pour les demandes d'autorisation préalable.

Veuillez noter que, désormais, Informco ne traite plus les demandes de formulaires des SSNA.

Les fournisseurs peuvent toutefois continuer d'utiliser les formulaires de First Canadian Health (FCH) qu'ils ont en stock, dans le cadre du Programme des SSNA.

#### Formulaire d'ÉFMF révisés dans le cadre du Programme des SSNA

Les formulaires d'ÉFMF (équipement médical et fournitures médicales) suivants ont été révisés :

- Formulaire de confirmation, de demande de paiement et de réparation de prothèse auditive - Programme des SSNA
- Formulaire d'autorisation préalable pour l'achat ou la réparation d'une prothèse auditive - Programme des SSNA
- Formulaire d'autorisation préalable pour équipement médical et fournitures médicales - services généraux
- Formulaire d'autorisation préalable du Programme des SSNA - Orthèses - Chaussures faites sur mesure - prothèses - vêtement de compression
- Formulaire d'autorisation préalable du programme des SSNA - Articles d'oxygénothérapie - Appareils et fournitures d'assistance respiratoire.

#### Règlement et remboursement

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, les chèques envoyés aux fins de remboursement des montants dus au Programme des SSNA relatifs aux demandes de paiement que traite ESI Canada doivent être établis à l'ordre du Receveur général du Canada et envoyés à ESI Canada.

#### RAPPELS

##### Coordination des services

Les renseignements inscrits sur le Formulaire de demande de paiement pour médicaments du Programme des SSNA doivent correspondre à ceux qui figurent sur l'explication des services (EDS).

Lorsque vous soumettez une demande de paiement faisant l'objet d'une coordination des services (CDS) correspondant à l'explication des services, veuillez vous assurer que la date de service, le NIM ou le numéro de l'article et les honoraires sont identiques à ceux qui figurent sur l'explication des services.

##### Validité des chèques

Tous les chèques émis par ESI Canada sont valides pour une période de douze mois suivant la date d'émission du chèque. Pour connaître l'état du chèque ou du règlement de votre demande, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

##### Lignes directrices relatives à la facturation et au règlement

Pour obtenir rapidement le règlement de vos demandes de paiement, nous vous suggérons de les soumettre *toutes les deux semaines*, de l'une des manières suivantes :

- Par voie électronique (ÉÉD) (fournisseurs qui transmettent leurs demandes de paiement en respectant les normes de l'APhC)
- Au moyen du Formulaire de demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales du Programme des SSNA.
- Par imprimé d'ordinateur.

Quelle que soit la méthode de facturation utilisée, toutes les données requises doivent être fournies pour permettre le traitement efficace des demandes de paiement.

Elles doivent être soumises dans le même ordre qu'elles figurent sur le Formulaire de demandes de paiement pour équipement médical et fournitures médicales du Programme des SSNA.

## ÉLÉMENTS DE TRANSITION

### Catégorie de spécialité

Au moment de votre inscription auprès de ESI Canada, vous avez été inscrit dans une catégorie de spécialité. Si vous éprouvez des difficultés à soumettre vos demandes de paiement, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

### Inscription requise avant le 31 mars 2010

En raison du changement d'administrateur dans le cadre du Programme des SSNA, nous vous rappelons que vous devez vous inscrire auprès de ESI Canada avant le 31 mars 2010 pour éviter les interruptions de service dans le traitement et le règlement des demandes de paiement. Les demandes soumises par un fournisseur non inscrit seront rejetées.

Si vous n'êtes pas déjà inscrit, veuillez remplir l'Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF) et la soumettre à ESI Canada dans les meilleurs délais. Vous pouvez télécharger ce document à partir du site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA ou en faire la demande auprès d'un représentant du Centre d'appels à l'intention des fournisseurs.

Veuillez télécopier l'Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF) dûment remplie à ESI Canada au 905 737-3161. Une fois votre demande d'inscription traitée, ESI Canada vous enverra une lettre de bienvenue pour confirmer votre participation au Programme des SSNA.

Après le 31 mars 2010, les fournisseurs d'ÉFMF qui ne sont pas inscrits auprès de ESI Canada ne pourront facturer à Santé Canada leurs services au moyen du système de traitement électronique des demandes de paiement ni soumettre des demandes manuellement.

### Chèques émis par First Canadian Health

Tous les chèques émis par First Canadian Health (FCH) sont valides pour une période de *six mois suivant la date d'émission du chèque*. Veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs si l'un de vos chèques n'est plus valide.